

Les Cahiers de droit



Jacques BÉGUIN, L'arbitrage commercial international,
Collection de droit comparé, Montréal, Centre de recherche en
droit privé & comparé du Québec, 1987, 280 p., ISBN:
0-77-0176-4.

Wallace Schwab

Volume 30, numéro 1, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042949ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042949ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Schwab, W. (1989). Compte rendu de [Jacques BÉGUIN, L'arbitrage commercial international, Collection de droit comparé, Montréal, Centre de recherche en droit privé & comparé du Québec, 1987, 280 p., ISBN: 0-77-0176-4.] *Les Cahiers de droit*, 30(1), 277-277. <https://doi.org/10.7202/042949ar>

avec une certaine mode d'ésotérisme où peut se complaire la théorie du droit.

Guy ROCHER
Université de Montréal

Jacques BÉGUIN, *L'arbitrage commercial international*, Collection de droit comparé, Montréal, Centre de recherche en droit privé & comparé du Québec, 1987, 280 p., ISBN : 0-77-0176-4.

Depuis la fondation à Québec d'un centre national et international d'arbitrage commercial, la formation de personnes compétentes pour exploiter les techniques de l'arbitrage, de la médiation et de la conciliation a acquis une importance substantielle et il est évident que les ouvrages pédagogiques traitant de ce sujet méritent une certaine attention.

Dans son ouvrage, Jacques Béguin présente un aperçu global de l'arbitrage commercial international et des techniques connexes que sont la médiation et la conciliation. Pour le débutant, le livre a un intérêt certain puisque l'auteur y définit et explique nombre d'institutions et de termes formant la trame de fond de toute discussion en la matière : acte de mission, clause compromissoire et compromis d'arbitrage, *lex mercatoria*, la CNUDCI, la Convention de New York de 1958, etc. Ses propos sur la convention d'arbitrage (contenu, forme, reconnaissance) sur l'exécution des sentences étrangères, ainsi que sur les limites de l'arbitrabilité ne manquent pas non plus d'intérêt. Viennent ensuite des descriptions bien documentées sur les droits étatiques et la situation relative de l'arbitrage ; et puisque M. Béguin enseigne à l'Université de Paris I, il enrichit son exposé de maintes comparaisons entre les systèmes juridiques de là et d'ailleurs.

Le lecteur profitera aussi de l'exposé concernant le fonctionnement d'une grande institution arbitrale, la Chambre de commerce internationale, dont l'auteur se sert pour illustrer l'organisation de l'arbitrage, le droit applicable, les règles de procédure, le régime des preuves, la constitution du tribunal arbitral, l'autorité de contrôle, la

nomination et la récusation des arbitres, l'autorité et le pouvoir des arbitres, le déroulement de l'arbitrage, les audiences, la sentence arbitrale, le règlement du litige, l'exécution de la sentence... et, surtout, les frais de l'arbitrage (barème, honoraires et provisions)!

Bien que ce court bilan tende vers le positif, deux mises en garde s'imposent.

Le premier découle du dépassement accéléré de l'ouvrage en raison de l'évolution rapide de l'arbitrage au Canada. En effet, au moment de la rédaction de *L'arbitrage commercial international*, deux pièces législatives d'une importance capitale pour l'arbitrage au Québec et au Canada commençaient à peine à être connues, soit la *Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage* (projet de loi 91) et la *Loi sur l'arbitrage commercial* (dont le livre de M. Béguin ne parle pas). Dans ces circonstances, ce livre ne peut refléter l'état actuel des droits québécois et canadien. Quand on choisit de faire le point sur un sujet en devenir, on ne s'étonnera guère de l'obsolescence prématurée du résultat.

Le deuxième provient de la nature de l'ouvrage : il s'agit d'une introduction à « l'arbitrage commercial international ». Il faut de bonnes introductions et le présent ouvrage en est une. Toutefois, le sujet apparaîtra comme lointain et de ce fait abstrait pour le lecteur local, d'autant plus que la présence de l'arbitrage dans le quotidien du Québec est bien plus réelle aujourd'hui qu'il y a à peine trois ans.

Pour le lecteur averti, pour qui la liste des sujets traités constituent un acquis de longue date, l'intérêt de l'ouvrage a ses limites. Pour aller plus loin, il faudrait reprendre ces considérations en y appliquant les nouveaux paramètres législatifs dans le contexte des organismes québécois d'arbitrage. Puis il restera aux spécialistes à décanter tous ces concepts avec le temps et la pratique.

Wallace SCHWAB
Université Laval